

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5072>



Grève et Manifestations le 31 mars

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Actualités -



Publication date: lundi 28 mars 2016

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le SNES appelle les personnels enseignants à la grève et à la manifestation, le jeudi 31 mars contre la réforme du code du travail.

Dans notre département, des manifestations sont prévues à 14h à Nevers, Cosne, Clamecy et Decize.

A Nevers : rendez-vous devant la Gare à 14h00.

L'intersyndicale second degré (le SNES-FSU, le SNEP-FSU, le SNUEP-FSU, le SNFOLC, le SNETAA-FO, le SFSDPEP-FO, la CGT, la CGT enseignement privé, le SNCL-FAEN, le SIES-FAEN, le SUNDEP-Solidaires et SUD Education) appelle les personnels à se mettre en grève et rejoindre les manifestations et initiatives prises par les organisations syndicales et les organisations de la jeunesse le jeudi 31 mars pour le retrait du projet de loi travail.

La volonté de privilégier le cadre de l'entreprise en matière de temps de travail et de rémunération conduira à des dégradations pour nombre de salariés et à l'éclatement des cadres nationaux. C'est cette même logique qui guide la réforme du collège contre laquelle luttent les personnels avec l'intersyndicale du second degré depuis un an en laissant aux chefs d'établissement en renvoyant au niveau local une grande partie des choix, en réduisant les règles communes, en aggravant les inégalités. De plus, certaines parties code du travail s'appliquant dans la fonction publique, cette réforme concerne aussi les agents du publique ;

C'est pourquoi réussir le 31 mars est un enjeu primordial. L'heure est à la convergence des mobilisations des enseignants avec celle des lycéens, étudiants et salarié-es du public et du privé. Cela doit contraindre le gouvernement à entendre ce que disent les jeunes et les personnels. Si ce n'était pas le cas la dynamique créée pourra amener à des suites d'action rapides. C'est pourquoi l'intersyndicale appelle les personnels à se réunir en assemblées générales dans les établissements pour préparer la grève du 31 et débattre des modalités de poursuite de l'action tant contre la loi travail que pour l'abrogation de la réforme du collège (refus de faire remonter les notes, grève en mai et ou en juin...).

En fonction de l'évolution de la situation, de la mobilisation interprofessionnelle, des remontées des AG, l'intersyndicale décidera de nouvelles initiatives pour obtenir l'abrogation de la réforme du collège et l'ouverture rapide de discussions sur d'autres bases. La réforme du collège ne doit pas être mise en œuvre à la rentrée 2016.